

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'ingénierie / Exécution de projets	<b>No SD</b> SD-2023-3477
<b>OBJET</b>	Abroger les résolutions CE-20230524-1628, CE-20230524-1629, CE-20230524-1630, CE-20230524-1631, CE-20230524-1632 et recommander au conseil d'abroger la résolution CM-20230606-525 en lien avec le contrat DOS-1043	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> DOS-1043 (FL) <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 00-Tous les districts <b>Date CE souhaitée :</b> 2023-07-19 <b>Date CM souhaitée :</b> 2023-08-08		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'ingénierie / Exécution de projets	<b>No SD</b> SD-2023-3477																		
<p><b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b></p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="73 271 211 333"><u>Date</u> 2023-06-06</td> <td data-bbox="261 271 483 333"><u>No résolution</u> CM-20230606-525</td> <td data-bbox="542 271 1461 333"><u>Objet</u> CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU CONTRAT DOS-1043</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 1 232 729,94 \$ pour le contrat DOS-1043 relatif à des travaux de réparation d'infrastructures municipales sur le territoire de la Ville de Laval.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉ</b></p> <p>(SD-2023-2277)</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="73 760 211 822"><u>Date</u> 2023-05-24</td> <td data-bbox="261 760 495 822"><u>No résolution</u> CE-20230524-1628</td> <td data-bbox="542 760 1356 849"><u>Objet</u> RAPPORTS INTÉRIMAIRES EN LOT - REDDITION DE COMPTES - CONTINGENCES - CONTRAT DOS-1043</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de prendre acte des rapports intérimaires de reddition de comptes du Service de l'ingénierie en date du 2 mai 2023, en lien avec le contrat DOS-1043 pour des travaux de réparation d'infrastructures municipales sur le territoire de la Ville de Laval, lesquels rapports font état de l'avancement des travaux, des contingences dépensées à la date des rapports ainsi que du montant des contingences estimées afin de compléter les travaux.</p> <p>(CT:1749467) (SD-2023-2277)</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="73 1185 211 1247"><u>Date</u> 2023-05-24</td> <td data-bbox="261 1185 495 1247"><u>No résolution</u> CE-20230524-1629</td> <td data-bbox="542 1185 1393 1274"><u>Objet</u> RECOMMANDATION AU CONSEIL - CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU CONTRAT DOS-1043</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 1 232 729,94 \$ pour le contrat DOS-1043 relatif à des travaux de réparation d'infrastructures municipales sur le territoire de la Ville de Laval.</p> <p>(CT:1749467) (SD-2023-2277)</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="73 1550 211 1612"><u>Date</u> 2023-05-24</td> <td data-bbox="261 1550 495 1612"><u>No résolution</u> CE-20230524-1630</td> <td data-bbox="542 1550 1291 1612"><u>Objet</u> DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12902-F - CONTRAT DOS-1043</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12902-F, un montant de 547 900 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans, conditionnellement à l'autorisation des crédits supplémentaires au contrat DOS-1043 par le conseil municipal.</p> <p>(CT:1749467) (SD-2023-2277)</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="73 1916 211 1978"><u>Date</u> 2023-05-24</td> <td data-bbox="261 1916 495 1978"><u>No résolution</u> CE-20230524-1631</td> <td data-bbox="542 1916 1396 2005"><u>Objet</u> DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE L'EAU - CONTRAT DOS-1043</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'autoriser des crédits au montant de 547 890 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement des crédits supplémentaires à la contingence du contrat DOS-1043 relatif à des travaux de réparation d'infrastructures municipales sur le territoire de la Ville de Laval, et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau, conditionnellement à l'autorisation des crédits supplémentaires par le conseil municipal.</p> <p>(CT:1749467) (SD-2023-2277)</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="73 2341 211 2403"><u>Date</u> 2023-05-24</td> <td data-bbox="261 2341 495 2403"><u>No résolution</u> CE-20230524-1632</td> <td data-bbox="542 2341 1291 2403"><u>Objet</u> DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12904-F - CONTRAT DOS-1043</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p>			<u>Date</u> 2023-06-06	<u>No résolution</u> CM-20230606-525	<u>Objet</u> CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU CONTRAT DOS-1043	<u>Date</u> 2023-05-24	<u>No résolution</u> CE-20230524-1628	<u>Objet</u> RAPPORTS INTÉRIMAIRES EN LOT - REDDITION DE COMPTES - CONTINGENCES - CONTRAT DOS-1043	<u>Date</u> 2023-05-24	<u>No résolution</u> CE-20230524-1629	<u>Objet</u> RECOMMANDATION AU CONSEIL - CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU CONTRAT DOS-1043	<u>Date</u> 2023-05-24	<u>No résolution</u> CE-20230524-1630	<u>Objet</u> DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12902-F - CONTRAT DOS-1043	<u>Date</u> 2023-05-24	<u>No résolution</u> CE-20230524-1631	<u>Objet</u> DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE L'EAU - CONTRAT DOS-1043	<u>Date</u> 2023-05-24	<u>No résolution</u> CE-20230524-1632	<u>Objet</u> DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12904-F - CONTRAT DOS-1043
<u>Date</u> 2023-06-06	<u>No résolution</u> CM-20230606-525	<u>Objet</u> CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU CONTRAT DOS-1043																		
<u>Date</u> 2023-05-24	<u>No résolution</u> CE-20230524-1628	<u>Objet</u> RAPPORTS INTÉRIMAIRES EN LOT - REDDITION DE COMPTES - CONTINGENCES - CONTRAT DOS-1043																		
<u>Date</u> 2023-05-24	<u>No résolution</u> CE-20230524-1629	<u>Objet</u> RECOMMANDATION AU CONSEIL - CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU CONTRAT DOS-1043																		
<u>Date</u> 2023-05-24	<u>No résolution</u> CE-20230524-1630	<u>Objet</u> DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12902-F - CONTRAT DOS-1043																		
<u>Date</u> 2023-05-24	<u>No résolution</u> CE-20230524-1631	<u>Objet</u> DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE L'EAU - CONTRAT DOS-1043																		
<u>Date</u> 2023-05-24	<u>No résolution</u> CE-20230524-1632	<u>Objet</u> DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12904-F - CONTRAT DOS-1043																		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'ingénierie / Exécution de projets	<b>No SD</b> SD-2023-3477
<p>d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12904-F, un montant de 137 000 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à l'autorisation des crédits supplémentaires au contrat DOS-1043 par le conseil municipal.</p> <p>(CT:1749467) (SD-2023-2277)</p>		
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>Dans le cadre du contrat à exécution sur demande DOS-1043, plusieurs interventions majeures ont déjà été réalisées ou sont en voie de l'être. À ce jour, plus de 80 % du montant de ce contrat de 3 913 894,32 \$, approuvé au CM du 9 août 2022, est ou sera utilisé.</p> <p>Par ailleurs, bien qu'un autre contrat du même genre soit actuellement en préparation, ce dernier ne pourra être octroyé avant l'hiver 2024, au mieux.</p> <p>Le SD-2023-2277 a donc été présenté afin d'obtenir des crédits supplémentaires afin de pallier les différentes demandes de travaux à réaliser sans faute en 2023 que nous recevons dans le cadre du contrat à exécution sur demande DOS-1043.</p> <p>Ce SD-2023-2277 précisait, entre autres:</p> <p>Qu'afin de répondre aux éventuelles demandes et urgences au cours de la saison estivale à venir, des crédits supplémentaires au montant de 1 174 168,30 \$ sont requis, répartie de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 521 862,10 \$ dans le cadre du programme « Reconstruction et/ou réhabilitation de conduite d'égouts et d'aqueduc »</li> <li>- 521 862,10 \$ dans le cadre du programme « Reconstruction et/ou réhabilitation de chaussée »</li> <li>- 130 444,10 \$ dans le cadre du programme « Mobilité active et durable »</li> </ul> <p>Le SD-2023-2277 a été approuvé au CE du 24 mai 2023 ainsi qu'au CM du 6 juin 2023 (voir décisions antérieures).</p> <p>Le SD-2023-2277 doit être annulé et sera remplacé par un SD actuellement en préparation afin de permettre l'augmentation du bon de commande et l'ajout d'autres programmes du PTI comme source de financement du contrat afin de pouvoir attirer la nature de la dépense à la bonne source de financement.</p> <p>ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger les résolutions CE-20230524-1628, CE-20230524-1629, CE-20230524-1630, CE-20230524-1631, CE-20230524-1632 et CM-20230606-525.</p>		
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CULTURE</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CADRE NORMATIF</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>REMARQUE(S)</b></p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'ingénierie / Exécution de projets	<b>No SD</b> SD-2023-3477
---------------------------	--	------------------------------

**EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU**

ATTENDU QUE, par la résolution CE-20230524-1628, le comité exécutif prenait acte des rapports intérimaires de reddition de comptes du Service de l'ingénierie en date du 2 mai 2023, en lien avec le contrat DOS-1043 pour des travaux de réparation d'infrastructures municipales sur le territoire de la Ville de Laval, lesquels rapports font état de l'avancement des travaux, des contingences dépensées à la date des rapports ainsi que du montant des contingences estimées afin de compléter les travaux.

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

d'abroger la résolution CE-20230524-1628.

ATTENDU QUE, par la résolution CE-20230524-1629, le comité approuvait des crédits supplémentaires au montant de 1 232 729,94 \$ taxes nettes incluses, pour le contrat DOS-1043 relatif à des travaux de réparation d'infrastructures municipales sur le territoire de la Ville de Laval.

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

d'abroger la résolution CE-20230524-1629.

ATTENDU QUE, par la résolution CE-20230524-1630, le comité autorisait le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12902-F, un montant de 547 900 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans, conditionnellement à l'autorisation des crédits supplémentaires au contrat DOS-1043 par le conseil municipal.

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

d'abroger la résolution CE-20230524-1630.

ATTENDU QUE, par la résolution CE-20230524-1631, le comité approuvait des crédits au montant de 547 890 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement des crédits supplémentaires à la contingence du contrat DOS-1043 relatif à des travaux de réparation d'infrastructures municipales sur le territoire de la Ville de Laval, et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau, conditionnellement à l'autorisation des crédits supplémentaires par le conseil municipal.

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

d'abroger la résolution CE-20230524-1631.

ATTENDU QUE, par la résolution CE-20230524-1632, le comité autorisait le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12904-F, un montant de 137 000 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à l'autorisation des crédits supplémentaires au contrat DOS-1043 par le conseil municipal.

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

d'abroger la résolution CE-20230524-1632.

ATTENDU QUE, par la résolution CM-20230606-525, le conseil municipal approuvait des crédits supplémentaires au montant de 1 232 729,94 \$ taxes nettes incluses, pour le contrat DOS-1043 relatif à des travaux de réparation d'infrastructures municipales sur le territoire de la Ville de Laval.

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'ingénierie / Exécution de projets	<b>No SD</b> SD-2023-3477
<p>ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger ladite résolution;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, IL EST</p> <p>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :</p> <p>Recommander au conseil d'abroger la résolution CM-20230606-525.</p>		